

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T118-2025**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Montée Maréchaude, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande du 02 aout 2025 de Monsieur AKIL Saïd, représentant la société STP RESEAUX, pour le remplacement d'appuis Telecom montée Maréchaude,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée montée Maréchaude sera rétrécie pendant les travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h à hauteur du chantier. Un alternat manuel par panneaux type B15/C18 sera mis en place.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le lundi 18 aout 2025 de 08h à 17h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société STP RESEAUX est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société STP RESEAUX, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur AKIL Saïd

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 05 août 2025

Pour le Maire empêché,
Sylvie BROYER, Adjointe au Maire



Affiché le : 06/08/25